



GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Fiche de poste Chargé (e) de communication

Poste de catégorie B ou A ouvert en priorité aux personnels titulaires de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale (par voie de détachement sur contrat ou mise à disposition).

Lieu de travail : Leuglay (21).

Cette localisation est susceptible d'être modifiée pendant la durée du contrat, compte tenu de la procédure en cours pour le choix du siège du futur établissement public et de la date de mise à disposition des locaux.

Le poste est à pourvoir à compter de mai 2019.

La durée du contrat est de 3 ans.

Contexte

La création du 11° Parc national français est programmée avant la fin de l'année 2019. Pour conduire ce travail, un groupement d'intérêt public a été institué en 2009. Dénommé « GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne », il est chargé d'élaborer le dossier de création du Parc national français et de préparer la création de l'établissement public qui le remplacera à l'échéance de juillet 2020.

Le GIP est une personne morale de droit public dotée d'une structure de fonctionnement légère et de règles de gestion souples. Il est doté d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration rassemblant les différents acteurs du projet (État et ses services, collectivités locales, acteurs du territoire). Deux conseils consultatifs, l'un à vocation scientifique, l'autre à vocation économique, social et culturel, accompagnent les travaux des instances. Une commission communication a également été mise en place.

Ce nouveau Parc national s'inscrit dans la communauté des 10 Parcs nationaux existants. Situé à la fois en Bourgogne et en Champagne, ce sera le premier Parc national dédié à la préservation de la forêt feuillue de plaine et à la valorisation des riches patrimoines d'un territoire rural. Les forêts couvrent 53 % de la superficie du Parc national.

Le Parc national s'étend sur 127 communes (71 en Côte d'Or et 56 en Haute-Marne soit 241 089 ha). Elles constituent « l'aire optimale d'adhésion » du futur Parc national. A l'issue d'un processus d'adhésion des communes au projet de territoire du Parc national (la charte), sera dessinée « l'aire d'adhésion ». Elle constitue le territoire d'application de la charte. Le cœur du Parc national a été délimité au sein de ce périmètre. Il couvre environ 56 600 hectares répartis dans 60 communes (31 en Côte d'Or et 29 en Haute-Marne). 28 000 habitants sont concernés par la création du Parc national.

Le Groupement d'Intérêt Public est chargé de finaliser la création du Parc national et de structurer la création de l'établissement public du Parc national (EPPN). Une fois l'EPPN créé, le GIP sera dissout après transfert des actifs et des passifs à l'EPPN. Cette dissolution est prévue à l'été 2020. A la dissolution du GIP, les contrats en cours seront repris par l'EPPN jusqu'à leur terme.

L'effectif du groupement est actuellement de 9 agents fonctionnaires et contractuels. Son budget global pour l'année 2019 s'élève à 718 000 €. A terme, l'effectif prévisionnel de l'EPPN est de 45 personnes maximum intégrant une mutualisation avec des établissements publics déjà présents dans le Parc national (Office national des forêts, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Agence française pour la biodiversité). Son budget prévisionnel sera d'environ 3 millions d'€ par an.

Définition du poste

Dans le cadre des orientations arrêtées par le Conseil d'Administration du GIP, sous l'autorité du Directeur, le titulaire du poste assure la mission de chargé (e) de communication. Dans ce cadre, il (elle) est chargé (e) :

- des relations médias,
- de la communication digitale,
- de l'animation et suivi des actions de création et de diffusion de tout autre support de communication (éditions, ...)
- de la préparation, coordination ou participation aux manifestations publiques locales et aux évènementiels organisés par le GIP ou auxquels il est associé,
- de l'animation de la commission communication.

Dans la perspective de la création du Parc national programmée à l'échéance de novembre 2019, le GIP a lancé un marché spécifique de stratégie de communication. Il vise à préparer et à célébrer la création du 11° Parc national français. Cette stratégie complète les autres actions de communication menées couramment par le GIP.

Dans le cadre de sa mission, le (la) chargé (e) de communication travaille en partenariat étroit avec les structures et collectivités qui portent des actions de communication en lien avec le Parc national.

Activité du poste

- Edition : piloter la création des publications du GIP (consultations et suivi des prestataires, recherches iconographiques, rédaction, infographie).
- Outils numériques : animer les sites internet et extranet, rédiger la newsletter, les cahiers du GIP, assurer la présence du projet de parc national sur les réseaux sociaux, organiser la banque multimédia.
- Relations avec la presse : développer et faire vivre les contacts avec les journalistes (presse écrite, radio, télévision...) aux échelles locale, régionale et nationale, tenir une revue de presse, suivre la médiatisation du projet de parc national. Une compétence particulière est attendue pour conseiller le Président et le Directeur du GIP pour les actions de communication à conduire en cas de gestion de crise.
- Evènementiels : programmer et organiser des opérations événementielles, organiser la présence du GIP dans les manifestations.
- Animer la commission communication.
- Appuyer l'équipe du GIP : animation, réactionnel, valorisation des contenus et actions, ...
- Assurer la liaison régulière avec le réseau communication des Parcs nationaux, de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), du Ministère de la transition écologique et solidaire et des responsables de communication partenaires du GIP.

Profil recherché

Compétences techniques

- Formation ou expérience dans le domaine de l'information et de la communication dont la gestion de crise,
- Esprit d'initiative et créativité,
- Excellentes expressions écrite et orale (prise de parole en public, animation de débats, ...),
- Capacité de synthèse,
- Maîtrise des outils numériques pour la création de supports et d'outils de communication
- Savoir-faire pour l'animation de groupes de travail et de réseaux,
- Compétences en conduite et gestion de projets.

Compétences organisationnelles

- Méthode, organisation, rigueur,
- Capacité à travailler en équipe,

- Réactivité.

Le (la) chargée (e) sera appelé(e) à se déplacer dans le cadre de ses fonctions dans les départements et régions limitrophes ainsi que dans le territoire national.

Permis de conduire B indispensable.

Comment se porter candidat ?

Les candidatures sont à envoyer avant **le 23 avril 2019**. Le dossier de candidature est composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé. Il est à adresser par :

- mail : herve.parmontier@gipecb-parcnational.fr
- par courrier : Monsieur le Directeur
GIP de préfiguration du Parc national
4 ruelle du monument
21290 LEUGLAY

Modalité de sélection

La sélection des candidats se fera sur dossier et par entretien avec un jury. Cet entretien se déroulera au siège du GIP au cours de la semaine 18.

Informations complémentaires

Pour tous renseignements, contacter le Directeur du GIP, Hervé Parmentier :

- Tel : 03 80 93 19 92 ou au 06 16 33 91 91.
- Courriel : herve.parmontier@gipecb-parcnational.fr